



**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
du 20 septembre 2010**

Les adhérents du Service Médical Interentreprises du Saumurois se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le vendredi 20 septembre 2010, dans les locaux de l'Espace Formation du Saumurois, square Balzac à Saumur.

A 17h15, Monsieur Jean-Louis Giraud, président du conseil d'administration du SMIS, a déclaré ouverte l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre de voix des membres présents ou représentés était de 233.

Mr Giraud a présenté le rapport moral, le rapport financier et donné la parole à Monsieur Jacques Martin, commissaire aux comptes.

Mr Giraud a soumis les projets de résolutions à l'assemblée générale et fait procéder aux votes.

### **1. Rapport moral du conseil d'administration**

Un bref état des lieux permet de présenter le contexte dans lequel le SMIS a fonctionné.

En 2009, sur 8 médecins titulaires d'un contrat de travail, le SMIS a fonctionné, en réalité, avec 5 médecins du fait d'arrêts maladie pour trois d'entre eux. La situation s'est aggravée en 2010 après la démission de deux médecins. Après des recherches tout au long de l'année 2009, une mission de recrutement a été confiée au cabinet RPC Associés en novembre 2009 ; le travail a porté ses fruits puisque deux médecins seront à pied d'œuvre dès la fin de ce mois de septembre.

Parallèlement à ces recherches le SMIS a, dans le cadre de son projet de service, embauché trois infirmières en santé au travail qui permettent, à défaut de médecins, de réaliser des entretiens infirmiers auprès des petites et moyennes entreprises du Saumurois et d'assurer ainsi la mission de prévention par des prestations plus complètes. Ainsi le SMIS s'engage dans la voie de ce que sera la future Santé au Travail. L'équipe d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) a été renforcée avec l'embauche d'un ingénieur chimiste.

Or dans la réforme des retraites et en particulier dans les discussions relatives à la pénibilité, le gouvernement a introduit, par amendements, un volet santé au travail où il est précisé que les SST ont pour mission d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs **en fonction** des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail. Il est également précisé que nos missions sont assurées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail composée au moins de médecins du travail, d'intervenants en prévention des risques professionnels, d'infirmiers et, le cas échéant, d'assistants des services de santé au travail. Les services de santé au travail comprendront un service social du travail.

Tout ceci signifie que le mouvement est lancé puisque les amendements introduits dans le projet de loi sur les retraites ont été votés par l'Assemblée Nationale le 15 septembre et que le SMIS est déjà préparé à ces modifications profondes des pratiques de la Santé au Travail puisque nous avons déjà mis en œuvre certaines de ces nouvelles dispositions. D'après nos informations tout devrait être bouclé pour décembre puisque le Sénat entamera, le 5 octobre l'examen du projet de loi voté par l'Assemblée Nationale. Ensuite suivront les décrets d'application.

Pour améliorer notre fonctionnement nous avons ouvert, en 2009, deux centres annexes sur Longué et Montreuil-Bellay et le conseil d'administration a décidé, pour Saumur Nord de faire l'acquisition d'un terrain sur la zone d'activité de La Ronde pour y construire un centre qui drainera le secteur d'Allonnes, Vivy et Ecoparc. Ce bâtiment a été réalisé cette année et entrera en fonction en octobre.

Enfin 2009 a été l'année du renouvellement de notre agrément qui nous a été accordé par la direction régionale du travail pour une période de cinq ans.

Les éléments qui suivent résument l'évolution de la situation du SMIS en 2009 :

#### **L'effectif déclaré en 2009 :**

Sur l'année 2009, le nombre des adhérents est resté relativement stable même s'il a diminué de 0,4% en passant de 2688 à 2677 adhérents.

.../...

### **Les entreprises :**

La répartition des entreprises est à l'image du tissu économique du saumurois qui est constitué à 81,47 % d'entreprises de 1 à 10 salariés et à 96,78 % d'entreprises de 1 à 49. Cette situation nous a amené à élargir en 2009 notre présence auprès des Petites et Très Petites Entreprises par l'action des ASST et de celle de l'équipe des infirmières qui a été renforcée courant 2009.

### **La prise en charge des collectivités locales :**

Les conventions avec les collectivités locales représentent (avec 121 conventions) près de 7% de nos adhérents. Ce chiffre est stable depuis 2006 car, en raison du manque de médecins, nous avons décidé de ne plus accepter de signer de nouvelles conventions pour nous consacrer pleinement aux entreprises adhérentes. Ce manque de médecins s'étant brutalement accentué en 2010, et compte tenu des difficultés à en recruter sur un marché inexistant, nous avons préféré dénoncer ces 121 conventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 afin de récupérer du temps médical pour nos entreprises adhérentes.

### **Les effectifs :**

Les effectifs déclarés ont diminué de 4 % pour passer à 24556 salariés. On peut y voir les premiers effets de la crise économique qui ont impacté fortement les effectifs des entreprises. L'effectif surveillé en 2009 est de 24367 salariés.

### **Les visites médicales :**

La décision prise en 2008 d'établir des priorités dans les visites médicales trouve en 2009 sa pleine application. Les chiffres de 2009 montrent fort bien cette évolution dans la répartition des différents types de visite :

- les visites périodiques sont passées de 40,68% à 30,77%
- les visites d'embauches sont passées de 35,73% à 37,76%
- les visites de pré-reprise sont passées de 1,64% à 1,85%
- les visites de reprise sont passées de 13,74% à 17,40%

les visites occasionnelles sont passées de 8,21% à 12,22%

L'évolution des pratiques en santé au travail sera de plus en plus axé sur les besoins réels des salariés et des entreprises, le constat est le suivant :

- par la diminution de 26,20% des visites périodiques
- par la diminution de 20,44% des visites d'embauche
- par l'augmentation de 8,53% des visites de reprise
- par la diminution de 3,15% des visites de pré-reprise
- par l'augmentation de 27,49% des visites occasionnelles

Sur les 9729 conclusions professionnelles prononcées en 2009, la répartition est la suivante :

- les avis d'aptitude représentent 80,25%
- les aptitudes avec restriction, 5,42%
- les inaptitudes temporaires, 2,22%
- les inaptitudes totales, 1,53%
- aucune, 10,58%

### **Le travail temporaire :**

L'année 2009 a été une année catastrophique pour le secteur du travail temporaire. La diminution du nombre de visites a été de 38%.

### **L'absentéisme :**

La diminution des absences (68%) est directement liée à la suspension des visites périodiques. Nous répondons maintenant aux demandes des entreprises. Par contre l'absentéisme est toujours actif dans l'intérim. Tout rendez-vous non honoré est préjudiciable à l'ensemble des entreprises qui sollicitent des visites. C'est la raison pour laquelle l'absence est facturée 32 € ht.

### **Les moyens humains :**

Notre recherche de médecins est constante malgré un marché quasi inexistant.

Au 31 décembre 2009, l'effectif est de **8 médecins**

dont :

- Un médecin qui est passé à 2/5<sup>ème</sup> de temps au 1<sup>er</sup> mars 2009
- Un médecin qui est passé à temps plein au 1<sup>er</sup> septembre 2009
- Trois arrêts maladie longue durée

Soit : un effectif moyen équivalent temps plein de 5,69

Le SMIS emploie également :

- 1 directeur
- 1 assistante de direction
- 1 comptable
- 2 secrétaires comptables
- 3 infirmières (deux embauches en novembre 2009)

.../...

- 2 IPRP (dont une démission au 15 février 2009)
- 8 secrétaires médicales
- 1 chauffeur poids-lourds /agent d'entretien
- 1 assistant social (1 vacation par mois)
- 6 salariés communs aux services de santé au travail de Maine et Loire : 3 *chargés de mission maintien dans l'emploi, deux assistantes des chargés de mission et une responsable*: (effectif moyen équivalent temps plein 5,8)

Au regard de ces chiffres le SMIS a été amené à trouver des solutions innovantes et non réglementaires mais toutefois dans le sens de la réforme en cours, pour répondre au mieux à notre mission de prévention.

#### **Les moyens matériels :**

Les investissements ont porté sur les éléments suivants :

- 5 audiomètres Eolys
- 5 spiromètres Eolys
- 2 électrocardiographes Eolys
- 1 luxmètre
- 1 sonomètre intégrateur
- 2 appareils photos pour les ASST

#### **La prévention et l'approche pluridisciplinaire :**

Les actions ont porté sur :

- Plan d'activité Bois et évaluation de dépistage des cancers des salariés exposés aux poussières de bois par nasofibrosopies
- Formation CNAM, IHIE et AFOMETRA de deux assistantes Santé Sécurité Travail jusqu'en juillet 2009
- Formation CNAM de Julien Bréchet de septembre 2009 à juillet 2011
- Etude boulangerie avec la fédération de la boulangerie.

Le bilan de l'activité des IPRP se détaille comme suit :

- 29 entreprises ont bénéficié de leur intervention et 43 interventions ont été programmées, dans les secteurs suivants : industrie, commerce et services.

L'activité des infirmières avec l'arrivée en novembre 2009 de deux nouvelles infirmières, fait état de la réalisation de 1790 entretiens médico-professionnels, à l'issue desquels 202 salariés ont été orientés vers leur médecin du travail.

Les ASST : celles-ci ont pris leurs fonctions en septembre 2009 avec une triple mission :

- assurer la promotion du SMIS et de ses prestations auprès des nouveaux adhérents
- effectuer un premier repérage des risques
- participer à des actions collectives de prévention; en 2009 elles ont réalisé une étude sur le secteur de la boulangerie et élaboré un document sur l'évaluation des risques

A travers leurs missions, elles ont réalisé 85 visites d'entreprises.

## **2. Rapport financier**

Mr Giraud a présenté le rapport financier pour l'exercice 2009 :

#### Les charges

Mr Giraud rappelle que 73,30% des charges du SMIS sont constituées par les frais de personnel (rémunérations et charges sociales), 13,25% par les frais de fonctionnement, 4,20% par les dépenses d'équipement, 2% par les frais de déplacement et missions, 0,45% par les examens complémentaires et 6,8% par les impôts et charges diverses.

Le SMIS a continué d'investir, afin d'entretenir ses locaux, renouveler le mobilier et le matériel médical.

#### Les recettes

Les produits sont en augmentation de 2,30%. Le montant des cotisations reçues pour 2009 est légèrement supérieur à 2008 (+0,78%).

#### Les résultats

L'exercice 2009 se solde avec un résultat positif de 46802 €.

### **Lecture du rapport du commissaire aux comptes**

Monsieur Martin a donné lecture de son rapport général et de son rapport spécifique et certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2009 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association. Il précise que l'analyse des comptes n'appelle pas de commentaires particuliers. Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'il n'y a pas de convention visée par l'article L.612-5 du Code du Commerce.

## **3. Approbation des comptes de l'exercice 2009**

Mr Giraud soumet au vote de l'assemblée la 1<sup>ère</sup> résolution, relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2009 et au quitus donné aux administrateurs :

.../...

### 1<sup>ère</sup> résolution :

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2009, donne quitus aux administrateurs et affecte le résultat, en report à nouveau.

### 4. Cotisations et barèmes de facturation 2010

Le conseil d'administration a décidé, pour 2010, de diminuer les cotisations de 5 % afin de tenir compte de la situation économique ; les cotisations 2010 sont les suivantes :

- Moins de 1600 €uros de salaires bruts annuels : cotisation annuelle par salarié : 24 € ht
- De 1600 à 2699 €uros de salaires bruts annuels : cotisation annuelle par salarié : 40 € ht
- A partir de 2700 €uros de salaires bruts annuels : cotisation annuelle par salarié : 58 € ht

### 2<sup>ème</sup> résolution :

L'assemblée approuve le montant des cotisations pour l'exercice 2010. Deux adhérents ayant respectivement 10 et 9 voix ont voté contre.

### 5. Renouvellement des membres « employeurs » au Conseil d'Administration

### 3<sup>ème</sup> résolution :

L'assemblée a procédé au renouvellement des mandats de messieurs Emmanuel Galletyer et Christophe Merlet au poste d'administrateurs.

### 6. Election d'un membre « employeur » au Conseil d'Administration

Un poste est à pourvoir ; le SMIS a reçu trois candidatures, celle de Mr Thierry Arribard, directeur des Laboratoires Brothier, celle de Mme Elisabeth Godineau, DHR chez SKF Lubrification systems et celle de Mme Carole Grégoire, RRH chez Assa Abloy Aube Anjou.

Après avoir soumis l'élection aux voix de l'assemblée, c'est Mme Elisabeth Godineau qui a été élue administrateur du SMIS pour un mandat d'un an.

### 7. Questions diverses

Monsieur Dellamaggiore, entreprise Phyteurop, a posé les questions suivantes :

**Question n° 1 : Devant le constat du départ des médecins vers Cholet en 2010, après le départ d'autres médecins vers Angers dans les années précédentes et la pénurie de médecins qui entraîne des difficultés de recrutement, le SMIS ne doit-il pas envisager de fusionner avec les autres services du département, en préparant l'avenir sereinement, plutôt que de subir des départs qui mettent en danger la qualité de service vis-à-vis des adhérents et des salariés et l'obligation du service à respecter le code du travail ?**

Mr Jayet répond qu'il faut savoir que la santé au travail ne sera pas organisée en 2015 comme elle l'est à ce jour. Tous les services de santé sont soumis à la même problématique, à des échelons divers, mais devront tous s'adapter à cette nouvelle réglementation. C'est pourquoi, la Fédération régionale des services de santé au travail a mis au point un dispositif qui permettra de définir les grandes lignes de cette future organisation et d'en être les acteurs plutôt que de se le voir imposer par les pouvoirs publics. Les leviers à mettre en place résideront en particulier :

- Dans le dialogue entre les services et notamment entre services voisins, afin d'étudier tous modes de rapprochement et coopération qui pourraient contribuer à la résolution conjointe de problématiques communes dans l'évolution de nos organisations
- Dans la mise en place de supports partagés évitant la duplication de ressources et de compétences.

C'est pourquoi le SMIS a engagé des contacts dans ce sens.

**Question n° 2 : Dans la mesure où les cotisations des adhérents n'ont pas vocation de faire une avance de trésorerie au SMIS, mais à assurer son fonctionnement, ne faudrait-il pas diminuer la réserve du SMIS, qui est à plus de 700 000 € vers 300 000 € ?**

Les cotisations des adhérents sont mutualisées afin d'assurer le fonctionnement du SMIS mais aussi de lui donner les moyens d'assurer les évolutions des besoins en santé travail. Ces réserves ont permis de réaliser, pour 1/3 la construction et l'aménagement de ce nouveau centre de la Ronde. En tant qu'association et dans l'hypothèse d'un arrêt d'activité, nous devons également être en mesure de pouvoir assurer le fonctionnement du SMIS sur une période de six mois.

**Question n° 3 : Ne devons-nous pas envisager une baisse des cotisations dès 2010 ?**

La réponse à cette question est dans la présentation puisque nous avons diminué de 5% les cotisations 2010.

Puis Mr Brouillet, entreprise Brouillet Production prend la parole et pose les questions suivantes :

**Question n° 4 : Un contrôle tous les deux ans ?**

Dans le cadre de la future loi, rien n'est à ce jour précisé ; ce sont les décrets d'application qui traiteront ce sujet. Cependant on peut supposer qu'une certaine latitude soit laissée au médecin, car dans l'esprit de la loi, il est précisé dans les missions des services qu'il faudra « assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail ». Par ailleurs, nos missions seront précisées, en fonction des réalités locales, dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le service et l'autorité administrative et les organismes de sécurité sociale compétents.

.../...

**Question n° 5 : Quelle est la responsabilité du chef d'entreprise en matière de contrôle médicale ?**

Il a une obligation légale et engage sa responsabilité pénale en cas d'accident.

**Question n° 6 : Un salarié de retour d'arrêt maladie doit attendre 3 mois avant la visite de reprise du travail.**

Nous n'allons pas traiter de cas particulier. La visite de reprise faisant partie des priorités, nous mettons tout en œuvre pour respecter les délais. Il est également important que la demande soit elle-même faite dans les délais.

**Question n° 7 : Quant est-il des contrôles des arrêts maladie ?**

La médecine du travail n'est pas chargée du contrôle des arrêts maladie. C'est le rôle de la Sécurité Sociale qui dispose d'un corps de contrôleur. Cependant tout employeur peut faire contrôler ses salariés absents pour maladie par des structures spécialisées.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a clos l'assemblée générale à 18h45.

Jean-Louis Giraud,



Président du SMIS